



Déclaration FSU, CAPA 3ème refus de congé formation (15 mai 2025)

Cette CAPA se déroule dans un contexte d'austérité budgétaire et de pratique managériale bouleversante.

En effet, avant-hier, les collègues une fois de plus se sont mobilisés face à l'insuffisance des premières réponses faites par le ministre de la Fonction publique et l'ensemble du gouvernement aux revendications et aux propositions exprimées très massivement notamment dans la grève et les manifestations du 5 décembre dernier ou dans tous les cadres du dialogue social. Nous alertons vivement sur l'orientation choisie par le gouvernement concernant la préparation du budget 2026 qui, si elle devait être confirmée, signifierait suppressions massives d'emplois publics, poursuite du gel de la valeur du point d'indice, affaiblissement et abandon de missions de service public sur l'ensemble du territoire y compris en Outre-Mer, et cela sur plusieurs années...

Confronté à la pénurie d'enseignant-es, le ministère cherche à moindre coût à fidéliser celles et ceux qui atteignent une dizaine d'années d'exercice. Rien n'est prévu pour la suite de la carrière et les inégalités d'accès à la classe exceptionnelle persistent... La FSU se félicite d'un avancement à un rythme plus favorable. Mais le compte est loin d'être atteint ! De plus nous nous opposons à la modification du calendrier des rendez-vous de carrière en l'absence de mesures permettant à toutes et tous d'atteindre la classe exceptionnelle et d'avoir le bénéfice du traitement à l'indice le plus élevé du corps avant le départ en retraite.

Sans discussion, ni consultation en CSA ministériel, lieu d'exercice de la démocratie sociale, où peuvent pourtant s'exprimer les organisations syndicales représentatives (!), la ministre, « qui n'est pas experte » dit-elle, a décidé de passer en force la réforme de la formation initiale. Se gardant bien d'admettre que la faiblesse des salaires et la dégradation des conditions de travail expliquent la crise de recrutement, E. Borne fait le choix de placer le concours en milieu de licence 3, soit 2,5 ans après l'obtention du bac Blanquer ! Le SNES-FSU s'oppose à cette réforme qui remet en cause l'identité professionnelle des CPE et professeur-es du second degré et en demande le retrait.

Quatre collègues syndiqué-es au SNES-FSU ont appris de façon brutale et scandaleuse leur mutation dans l'intérêt du service à effet immédiat. Au collège François Mitterrand de Noisy-le-Grand une enquête administrative dont on ne connaît pas les conclusions a servi de justification aux mesures prises qui s'avèrent être des mesures de répression syndicale. Au collège Jean Lolive de Pantin où existait un conflit entre collègues, face à sa négligence, n'ayant pas fait de médiation malgré 11 relances le rectorat tente de clore la question en mutant aussi les collègues soit disant dans l'intérêt du service. La FSU dénonce ces pratiques managériales violentes et inacceptables qui s'apparentent à des sanctions déguisées. Nous rappelons qu'avant la loi honnie de transformation de la Fonction Publique, dont nous demandons toujours l'abrogation, les dossiers de ces collègues auraient été examinés en CAPA.

Cette CAPA illustre parfaitement l'austérité budgétaire et le manque d'attractivité de nos professions. Une nouvelle fois les collègues sont confrontés à des refus de congé formation pour raison « nécessité de service ».

Pensez-vous résoudre le manque d'enseignant.e.s, CPE, PsyEN, ce que certain.e.s appellent la crise des vocations, résoudre la question des disciplines déficitaires dans cette académie en empêchant notamment le droit à la formation des enseignants ? ...C'est plutôt l'augmentation d'un mal être au travail voire de démissions que vous allez provoquer...

Comment avez-vous sélectionner les collègues qui ont un barème supérieur à la barre du dernier retenu ? Nous remarquons des collègues avec une AGS importante.

Les lettres modernes sont toujours fortement impactées : 9 collègues sur 12 concerné.e.s ; est-ce pour mieux appliquer la réforme du choc des savoirs ?... Fort heureusement cette réforme n'a pas été étendue aux niveaux 3^e et 4^e. Nous découvrons que la discipline espagnol est en tension.

Nous regrettons de ne pas avoir accès à l'ensemble des demandes de congé formation au titre de l'année scolaire 2025-2026. En effet, sans GT (il y en a dans d'autres académies), sans accès aux dossiers de l'ensemble des collègues, particulièrement celles-ceux retenu.e.s, au-dessus de la barre, nous ne pouvons que constater l'opacité de cette opération de gestion. Sur 244 demandes éligibles que vous constatez, vous nous proposez à l'étude que 29 dossiers dont 12 refus pour nécessité de service : moins de 10% des dossiers alors qu'il s'agit d'une opération particulièrement attendue, et lourde d'enjeux pour les personnels.

Nous demandons à nouveau le plein rétablissement des prérogatives des CAPA : celle-ci est largement privée de son sens. Seul l'examen exhaustif des situations permettrait en effet de s'assurer de l'absence d'erreur, de l'équité de traitement et du fait que chacun.e obtienne effectivement ce à quoi il a droit.

Nous dénonçons vivement cette remise en cause du droit à formation des collègues tout au long de leur carrière et demandons d'annuler ces refus pour intérêt du service à partir du moment où les barèmes permettent d'accéder au congé formation.

Une question redondante de la part des collègues : peut-on demander le report d'un congé formation accordé ? Si oui dans quel cas et dans quelle condition ?

Nous remercions les personnels de la DAFOR-EAFC pour la préparation de cette instance, pour les statistiques et les documents mis à disposition.